

Ecole élémentaire des Acacias
ecoleacacia@gmail.com
Directrice : Mme Drucké Yannique

La rentrée 2019 des Acacias

J'espère que vous avez passé d'agréables vacances. Le temps est venu de démarrer une nouvelle aventure pour votre enfant. Aussi, toute l'équipe se joint à moi pour lui souhaiter et vous souhaiter à tous une excellente année scolaire.

Je viens , par ces quelques lignes , vous rappeler quelques informations essentielles.

Les enfants auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 (accueil dès 8h35) à 11h45 et de 13h45 (accueil dès 13h35) à 16h45

Les Services municipaux périscolaires ont la charge d'organiser la garderie dont les horaires sont les suivants : Ouverture le matin dès 7h30

Fermeture:18h30

Merci aux parents qui ne sont pas bloqués par des contraintes professionnelles de faire en sorte d'alléger le temps de présence de leur enfant à l'école.

Amélioration vie scolaire

Le climat scolaire étant une de nos priorités, de nouvelles règles à respecter notamment au niveau des récréations ou de l'entrée en classe ont été établies . Votre enfant en prendra connaissance le 1er jour, elles vous seront communiquées lors de la réunion .

Que faire en cas d'absence ?

Envoyer un courriel (ecoleacacia@gmail.com) pour signaler l'absence de votre enfant. Au retour en classe, justifier l'absence par écrit sur le cahier de liaison. **Toute absence doit être justifiée**, au-delà de trois jours un certificat médical devra être fourni lors du retour en classe. Toute absence non justifiée fait l'objet d'une transmission à l'inspection académique.

Pour contacter les différents intervenants :

- contacter l'école : ecoleacacia@gmail.com ou au 0327462945 les lundis et mardis jours où je serai déchargée de ma classe cette année.
- contacter la mairie pour tout ce qui concerne la restauration scolaire et la garderie ou si besoin directement Anthony Canonne , notre référent périscolaire au 06 08 56 80 15

Partenariat HOCKEY CLUB VALENCIENNES

Depuis l'an dernier, un réel partenariat est installé avec le club . Chaque enfant continuera de bénéficier d'une initiation de qualité au hockey sur gazon puisqu'elle est encadrée par les entraîneurs du club.

CENTRE AQUATIQUE DE VALENCIENNES

Le savoir nager, un apprentissage essentiel, est une compétence que nous ne pouvons malheureusement plus travailler . A compter du mois de Janvier 2020, toutes les classes -excepté les CP- profiteront d' un cycle de 9 séances de natation (12 pour les CM2).

Structure pédagogique 2019 /2020

Nos 284 élèves sont répartis dans 11 classes (une nouvelle classe ayant fait l'objet d'une fermeture).

3 CP Mme Dudzik ; Mme Lambert ; Mmes Thiery (lundi et mardi) et Drucké (jeudi et vendredi)

2 CE1 Mmes Delcroix (mardi, jeudi ,vendredi) Lefebvre (lundi) et Mme Goudemez

2 CE2 Mrs Berjon et Michel

2 CM1 Mme Dehon ; Mmes Bourla-Baudour (Lundi ,Mardi et Vendredi) et Bécart (jeudi)

1 CM1 / CM2 Mr Boez

1 CM2 Mr Desmenez

Quelques explications :

- **Les APC Activités Pédagogiques Complémentaires** : mise en place par l'équipe pédagogique et encadrées par les enseignants ; elles sont consacrées pour l'essentiel au traitement de la difficulté scolaire légère ou pour travailler des compétences particulières (ex : informatique). Après l'accord préalable des familles, l'enseignant accompagne un tout petit groupe d'élèves (3 ou 4) afin de les aider à surmonter une difficulté relevée en classe. C'est un service gratuit pour les familles.

- **Le RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés Composé d'une psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés le RASED intervient, en concertation étroite avec l'enseignant de la classe auprès d'élèves rencontrant des difficultés scolaires. L'enseignante rattachée à l'école Mme Dufour, constitue des groupes d'élèves rencontrant des difficultés similaires qu'elle encadre une à trois fois par semaine.

- **L'OCCE** : l'Office Central de la Coopérative à l'École est une association qui a pour but de promouvoir une pédagogie coopérative et de permettre la réalisation de projets (pédagogiques, culturels, solidaires...). L'école ne disposant d'aucune autonomie financière c'est par le biais de cette association que l'on peut collecter des fonds qui permettront aux enseignants de financer leurs projets : sorties culturelles, achat de matériel spécifique. Notre école est affiliée à

- l'**OCCE** (n° adhérent 2354) et notre association OCCE organise par exemple les photos de classe, chaque enseignant sollicite les familles en début d'année pour le financement des projets.
- L'**USEP** : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, seconde association présente à l'école qui promeut la pratique de l'éducation physique et l'implication des élèves dans l'organisation de rencontres sportives. De nombreuses classes participent aux rencontres sportives.
Notre association USEP a organisé trois années consécutives ,pour les élèves volontaires de CM1 CM2, un séjour à la montagne durant les vacances scolaires d'hiver, nous réfléchissons au renouvellement de ce projet.
Ces deux associations sont libres d'accès pour les parents volontaires.
- **L'association de parents d'élèves -Amicale des Acacias** - association ouverte à tout parent d'élève inscrit à l'école des acacias. Cette association organise des actions (ex : marché de Noël ou la fête de l'école) dans le but d'aider les enseignants à financer leurs projets. Nous avons la chance d'être aidé par une équipe très dynamique et efficace ; n'hésitez pas à les rejoindre !
- **Le conseil d'école** : Le conseil d'école réunit, une fois chaque trimestre, les parents élus(voir plus loin « élections de représentants »), les enseignants, le représentant de la municipalité,l'Inspecteur de l'Education Nationale, la DDEN (nommée par l'inspection) afin d'évoquer les conditions matérielles de la scolarité des élèves et les conditions d'accueil des enfants lors des activités périscolaires.
- **Les Élections des représentants de parents d'élèves** se dérouleront comme chaque année en octobre et permettront d'élire vos représentants au conseil d'école. En participant au scrutin vous manifesterez ainsi votre intérêt pour le fonctionnement de l'école de vos enfants ; vous pouvez également vous présenter à cette élection.

Quand puis-je rencontrer l'enseignant ?

Le dialogue entre les familles et l'école est un élément très important de la réussite scolaire. L'enseignant réunira les parents dans sa classe dans les 15 jours suivant la rentrée (du 6 au 13 /09/19 selon les classes)

L'enseignant répondra aux demandes de rendez-vous formulées dans la cahier de liaison de l'enfant et pourra de la même façon vous inviter à venir le rencontrer afin d'évoquer le déroulement de la scolarité de votre enfant. Vous pouvez également rencontrer l'enseignant avant le début des cours ou après la fin de ceux-ci ; toutefois, il est **indispensable de vous présenter à l'un des enseignants de service de surveillance, seul habilité à vous autoriser l'accès à la cour de l'école (une procédure qui vise à assurer la sécurité de vos enfants) .**

Divers

- **Merci de relire le règlement scolaire** transmis lors de l'inscription.
 - Comme tous groupes scolaires publics, l'école ne peut contracter aucun contrat d'assurance. Par conséquent, en cas de perte, de vol ou de détérioration de biens appartenant à votre enfant, il faudra vous tourner vers votre assurance personnelle. Il est donc préférable de laisser les objets et les vêtements de valeur à la maison.
 - **Penser à réactualiser vos données personnelles (adresse, N° téléphone) si vous avez été amenés à en changer.**
 - L'école ne dispose ni d'infirmerie ni d'infirmière : un enfant déposé malade le matin ne pourra être pris en charge comme il se doit et passera donc une journée très éprouvante (sans compter qu'il est susceptible de transmettre ses virus à ses petits camarades).
 - La propagation des poux peut devenir un réel problème si toutes les familles ne procèdent pas très régulièrement aux vérifications voire aux traitements. Merci, le cas échéant de faire le nécessaire.

Vacances scolaires 2019-2020

Vacances	zone B
Rentrée scolaire 2019	<ul style="list-style-type: none">• Jour de reprise : lundi 2 septembre 2019• Fin des cours : samedi 19 octobre 2019
Vacances de la Toussaint 2019	<ul style="list-style-type: none">• Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019• Fin des cours : samedi 21 décembre 2019
Vacances de Noël 2019	<ul style="list-style-type: none">• Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020• Fin des cours : samedi 15 février 2020
Vacances d'hiver 2020	<ul style="list-style-type: none">• Jour de reprise : lundi 2 mars 2020• Fin des cours : samedi 11 avril 2020
Vacances de printemps 2020	<ul style="list-style-type: none">• Jour de reprise : lundi 27 avril 2020• Fin des cours : mercredi 20 mai 2020
Pont de l'Ascension 2020	<ul style="list-style-type: none">• Jour de reprise : lundi 25 mai 2020• Fin des cours : samedi 4 juillet 2020
Grandes vacances 2020	